

Devenir formateur en initiation à la prévention des risques psychosociaux

CATEGORIE : B

Vue d'ensemble

Domaine(s) d'activité professionnel dans lequel(s) est utilisé la certification :

- Transverse : ■ **Certification utilisée pour les formateurs amenés à dispenser une formation d'initiation à la prévention des risques psychosociaux**

La certification vise à vérifier les compétences du formateur à mettre en œuvre une action de formation en initiation à la prévention des RPS. L'habilitation de l'organisme de formation vise à vérifier que l'organisme crée bien les conditions sociales et techniques pour que le formateur puisse assumer ce qu'il doit porter.

Code(s) NAF : —

Code(s) NSF : —

Code(s) ROME : —

Formacode : —

Date de création de la certification : **01/01/2009**

Mots clés : **Atteintes à la santé**, **Risques psychosociaux**, **Prévention**, **Risques professionnels**

Identification

Identifiant : **1042**

Version du : **21/09/2015**

Références

Consensus, reconnaissance ou recommandation :

Formalisé :

- [Dispositif de formation S'initier à la prévention des RPS \(risques psychosociaux\). Document de référence v1 juillet 2013](#)

Non formalisé :

- **Lettre réseau de la CNAMTS : LR/DRP/86/2009 Projet National de Formation. Offre de formation du réseau prévention des risques professionnels : Note d'orientation**

Norme(s) associée(s) :

—

Descriptif

Objectifs de l'habilitation/certification

La certification vise à vérifier les compétences du formateur à mettre en œuvre une action de formation en initiation à la prévention des RPS. L'habilitation de l'organisme de formation vise à vérifier que l'organisme crée bien les conditions sociales et techniques pour que le formateur puisse assumer ce qu'il doit porter (s'assurer que le minimum de précautions sont prises pour protéger les stagiaires et le formateur dans le cadre de cette formation).

Lien avec les certifications professionnelles ou les CQP enregistrés au RNCP

- Certification Assurance maladie Risques professionnels et INRS

Descriptif général des compétences constituant la certification

Cinq compétences du formateur en initiation à la prévention des RPS sont identifiées :

Public visé par la certification

- Formateurs

Compétence 1 : Etre capable de positionner la formation « S'initier » par rapport à la démarche de prévention des RPS recommandée par la branche accidents du travail / maladies professionnelles.

Compétence 2 : Rendre capable tous les stagiaires d'établir le lien entre une exposition aux RPS et des données formelles et informelles afférentes en étant centré sur le travail.

Compétence 3 : Etre capable d'animer les séquences de formation en prenant en compte les caractéristiques du public adulte en formation en évitant que le dispositif créé mette les participants en situation de RPS.

Compétence 4 : Etre capable d'organiser un dispositif de formation en tenant compte des exigences du référentiel de compétences et de formation, du contexte, et de la spécificité du public à former.

Compétence 5 : Etre capable d'utiliser différentes méthodes d'évaluation.

Le descriptif de la formation de formateur et le document de référence de la formation « S'initier à la prévention des RPS » sont accessibles sur le site de l'INRS *via* le lien :

<http://www.inrs.fr/services/formation/publics/formateur-rps.html>

Modalités générales

La formation de formateur en initiation à la prévention des RPS se décompose en 2 étapes clés :

apports de connaissances et compétences techniques dans le domaine de la prévention des risques psychosociaux (connaître les différentes familles de RPS, distinguer les causes, les effets et les atteintes à la santé, identifier le coût pour l'entreprise, connaître la démarche de prévention des RPS, reconnaître une démarche de prévention primaire centrée sur le travail, connaître le contexte réglementaire et juridique). Cette étape alterne exposés fondés sur les connaissances scientifiques et juridiques et travaux de groupes à partir de mises en situation filmées.

apport et accompagnement pédagogique centrés sur les précautions sociales à prendre en fonction du contexte de l'entreprise et de la composition du groupe de stagiaires que le formateur aura à former. Cette étape alterne travaux de groupe et accompagnement individuel à l'élaboration d'un projet d'action de formation en initiation à la prévention des RPS.

Liens avec le développement durable

Aucun

Valeur ajoutée pour la mobilité professionnelle et l'emploi

Pour l'individu

La certification permet au formateur de garantir à l'entreprise une formation qui pose les RPS comme un risque professionnel conformément à la loi et à la réglementation en vigueur et de garantir également que toutes les données transmises se fondent sur des connaissances scientifiques avérées et en utilisant des outils pédagogiques de qualité. Cela permet ainsi au formateur certifié par l'INRS de se distinguer des autres acteurs du marché.

Pour l'entité utilisatrice

L'entreprise qui fait former ses salariés par un formateur certifié par l'Assurance maladie Risques professionnels et l'INRS est sûre de la compétence de celui-ci à poser les RPS comme un risque professionnel en étant conforme à la réglementation et aux dernières connaissances scientifiques et à centrer les échanges sur les situations de travail en évitant la psychologisation. L'entreprise est assurée que l'organisme de formation habilité a créé les

conditions pour que le formateur puisse protéger les salariés lors de la formation (choix des cas pédagogiques, identification du volontariat ou non, de la protection de la parole réelle ou non, de la confidentialité, etc.).

Evaluation / certification

Pré-requis

Indiquer tous les prérequis de la formation (autre certification ou formation préalable, niveau scolaire, âge, certificat médical...)

avoir suivi avec succès l'autoformation en ligne « Acquérir des bases en prévention des risques professionnels » de l'INRS ou avoir suivi la formation « Obtenir des compétences de base en prévention » dans les services prévention des caisses de Sécurité sociale ;
témoigner d'une expérience d'au moins 2 ans en formation à la prévention des risques professionnels et justifier d'une expérience significative des relations sociales mise en œuvre dans une action de prévention ;
pouvoir justifier d'un projet de formation d'initiation aux RPS.
(Un questionnaire permet de valider les pré-requis).

Compétences évaluées

Les 4 premiers domaines de compétences du référentiel qui en compte 5 sont évalués *via* le projet de formation élaboré par le stagiaire :

Compétence 1 : Etre capable de positionner la formation « s'initier » par rapport à la démarche de prévention des RPS recommandée par la branche AT-MP.

Compétence 2 : Rendre capable tous les stagiaires d'établir le lien entre une exposition aux RPS et des données formelles et informelles afférentes en étant centré sur le travail.

Compétence 3 : Etre capable d'animer les séquences de formation en prenant en compte les caractéristiques du public adulte en formation en évitant que le dispositif créé mette les participants en situation de RPS.

Compétence 4 : Etre capable d'organiser un dispositif de formation en tenant compte des exigences du référentiel de compétences et de formation, du contexte, et de la spécificité du public à former.

Niveaux délivrés le cas échéant (hors nomenclature des niveaux de formation de 1969)

Niveau 2

La validité est Permanente

24 mois

Possibilité de certification partielle : non

Matérialisation officielle de la certification :

Certificat de formateur en initiation à la prévention des RPS.

Centre(s) de passage/certification

- INRS

Plus d'informations

Statistiques

Plus de 100 formateurs certifiés peuvent dispenser les formations en initiation à la prévention des RPS, étant rattachés à des organismes de formation habilités.

Autres sources d'information

<http://www.inrs.fr/services/formation/demultiplication.html>